



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale des Territoires
Mission Déplacements / Bruit

COMPTE RENDU

DE LA REUNION DU COMITE DE PILOTAGE DE L'OBSERVATOIRE DU BRUIT EN MOSELLE

Jeudi 9 juin 2016

La réunion du comité de pilotage de l'Observatoire du Bruit en Moselle s'est tenue le jeudi 9 juin 2016, dans les locaux de la préfecture, sous la présidence de Monsieur Björn DESMET, Directeur Départemental des Territoires de la Moselle.

M. DESMET ouvre la séance et présente l'ordre du jour de la réunion :

- Rappel des contextes réglementaires relatifs au classement sonore des infrastructures de transports terrestres et aux obligations prévues dans la Directive Européenne du 25 juin 2002.
- Etat d'avancement de la réalisation des cartes de bruit et des plans de prévention du bruit dans l'environnement relevant de l'Etat et des collectivités.
- Etat d'avancement de la réalisation des cartes de bruit et des plans de prévention du bruit dans l'environnement relevant des Agglomérations INSEE de Metz et Thionville.
- Proposition pour résorber le retard pris dans les obligations fixées par la commission européenne.
- Proposition de mutualisation des moyens dans le cadre de la fourniture des données relatives aux infrastructures de transports terrestres.
- Traitement des Points Noirs du Bruit en Moselle

Classement sonore des infrastructures

Il est rappelé le contexte réglementaire et les principes régissant le classement sonore des infrastructures et son impact sur les différents documents d'urbanisme.

Dans ce cadre, l'Etat assure la réalisation et la mise à jour du classement sonore de toutes les infrastructures de transports terrestres (routes et voies ferrées).

Concernant les voies communales présentant un trafic moyen journalier annuel supérieur à 5 000 véhicules par jour, la DDT a proposé un projet de classement sonore des voies communales aux collectivités suivantes :

Metz, Woippy, Saint-Julien-Les-Metz, Le Ban Saint-Martin, Moulins-Les-Metz, Montigny-Les-Metz, Creutzwald, Saint-Avold, Sarreguemines, Stiring-Wendel, Hagondange, Terville et Thionville.

Ces projets de classement sont en attente de validation par les communes avant approbation par arrêté préfectoral. Il est rappelé aux membres du comité de pilotage que le classement devra être annexé aux documents d'urbanisme.

La commune de Terville demande que lui soit retransmis le courrier de proposition de classement.

Directive européenne

Il est fait un point sur la Directive Européenne du 25 juin 2002 relative à la gestion et l'évaluation du bruit dans l'environnement. Celle-ci impose aux États membres de l'Union Européenne la réalisation de cartes de bruit stratégiques (CBS) et de plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE).

Mme MULLER de la DDT expose l'état d'avancement des travaux de réalisation des CBS et des PPBE relevant de l'Etat et des collectivités pour les grandes infrastructures de transports terrestres et de ceux relevant des grandes agglomérations au sens de l'INSEE.

Pour la 1^{ère} échéance :

Toutes les cartes de bruit et tous les PPBE ont été réalisés (Etat et Grandes Agglomérations INSEE). La communauté de communes du Val de Moselle informe le comité de pilotage que son PPBE a été validé par le conseil communautaire le mardi 7 juin 2016.

Pour la 2^e échéance :

Cartes de bruit : tous les cartes relevant de l'Etat ont été réalisées, exceptées celles relatives aux grandes infrastructures des voies communales, la collecte de données de comptages routiers n'ayant été achevée qu'au 1^{er} trimestre 2016. La réalisation de ces cartes est prévue pour le 3^e trimestre 2016.

Concernant les cartes de bruit relevant des grandes agglomérations INSEE : seules les communes de Yutz, Terville, Thionville et Manom ont publié leurs cartes de bruit. La communauté d'agglomération du Val de Fensch a décidé de procéder à la réalisation de nouvelles cartes de bruit pour mettre à jour celles validées le 15 décembre 2011.

PPBE :

- relevant de l'Etat (réseau routier national et ferroviaire) : le document a été approuvé le 12 décembre 2014 et publié le 16 décembre 2014.
- du réseau routier départemental : le document est en cours de consultation par le public et son approbation par le conseil départemental est prévue pour septembre 2016.
- du réseau communal – grandes infrastructures : non encore réalisées (cartes de bruit en cours).
- des grandes agglomérations INSEE : seules les communes de Thionville, Terville et Manom ont publié leur PPBE.

La parole est laissée aux différentes collectivités n'ayant pas encore entrepris leurs travaux dans le cadre de la 2^e échéance.

M. GROSNIKEL, communauté de communes des rives de Moselle, signale que les échéances n'ont pu être respectées par la collectivité pour cause de fusion des communautés de communes du Sillon Mosellan et de Maizières-les-Metz en 2014.

Mme THIRY, communauté d'agglomération de Metz Métropole, précise que la collectivité a engagé des réflexions pour une transformation en communauté urbaine à compter du 01/01/2018. Les compétences seront ainsi élargies, notamment en termes de voirie.

La majorité des collectivités concernées n'a pour le moment lancé aucune démarche.

Pour la 3^e échéance :

Elle prévoit la publication des cartes de bruit stratégiques avant le 30 juin 2017 et la publication des plans de prévention du bruit dans l'environnement avant le 18 juillet 2018. Les modalités relatives à cette échéance seront définies par une circulaire du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie et de la Mer. Il est d'ores et déjà signalé que les seuils de trafics sur les grandes infrastructures de transports terrestres resteront inchangés (routier : 8200 v/j, réseau ferré : 82 trains/j).

Par ailleurs, il est porté à l'attention des membres du comité de pilotage qu'à l'issue de cette échéance et afin de produire des cartes de bruit plus cohérentes et des données comparables au niveau européen, une nouvelle méthode d'évaluation du bruit dans l'environnement sera adoptée (CNOSSOS-EU) et obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2019. Il est donc nécessaire de résorber le retard sur la 2^{ième} échéance et d'achever les travaux sur la 3^{ième} échéance avant 2019 afin d'éviter de jongler entre deux méthodes d'évaluation du bruit.

La DDT précise que cette nouvelle méthode ne permettra pas la ré-actualisation des anciennes cartes et anciens PPBE.

Pré-contentieux européen

M. DESMET insiste sur le respect des échéances et rappelle que par courrier en date du 31 mai 2013, la France a été mise en demeure par la Commission Européenne pour le non-respect des obligations en termes de publication des documents et qu'elle s'expose ainsi à une amende et à des astreintes journalières importantes. Par conséquent, il est nécessaire que les collectivités concernées réalisent les documents demandés.

Suivi de l'état d'avancement des mesures envisagées dans les différents plans de prévention du bruit

Mme FLEURY représentant la DREAL, M. COLLARD représentant le conseil départemental de la Moselle et M. BICKEL représentant le CEREMA exposent l'état d'avancement des actions et des mesures envisagées pour, respectivement le réseau routier national, départemental et réseau ferroviaire.

Concernant l'électro-mobilité, mesure inscrite dans le plan de prévention du bruit dans l'environnement du conseil départemental, M. DESMET informe les membres du comité de pilotage que des subventions et aides au financement sont disponibles et qu'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) a été lancé par l'ADEME vers les collectivités pour le déploiement d'une infrastructure de recharge de véhicules électriques.

Mme MATTIOLI, représentant la communauté de communes du Val de Moselle, présente les mesures relatives au PPBE de la collectivité.

L'exposé de l'état d'avancement de ces mesures est intégré à la présentation faite par la DDT.

Proposition pour résorber le retard pris dans les obligations fixées par la commission européenne

M. GROSNIKEL, demande s'il est possible, par le biais d'une actualisation, de reprendre les cartes de bruit et PPBE de la 2^e échéance dans le cadre de la 3^e échéance.

Mme MULLER confirme que cela est possible à l'instar de ce qui a été proposé à la communauté de commune du Val de Moselle qui, compte-tenu du retard accumulé, a pu réaliser les cartes de bruit et les PPBE pour la 1^{ère} et la 2^{ème} échéance. Il est toutefois précisé que cela n'est possible que sous deux conditions :

- la faible variation des trafics routiers et ferroviaires. Elle doit être confirmée, par courrier, par les différents gestionnaires d'infrastructures (DIR Est, SANEF, SNCF Réseau, Conseil Départemental, communes) et validée, par délibération, par la collectivité.
- un PPBE valant pour 2 échéances devra faire la distinction dans le document, entre les actions et les mesures qui relèvent de chaque échéance.

Proposition est également faite de mutualiser le recrutement d'un bureau d'études à l'échelle de plusieurs EPCI pour limiter les frais de réalisation des documents.

Mme MULLER précise que la DDT se tient à la disposition des collectivités pour étudier, au cas par cas, les solutions à mettre en œuvre pour résorber le retard dans l'élaboration des documents.

Les correspondants à la DDT sont :

- Baghdad SEGUER : baghdad.seguer@moselle.gouv.fr ou 03 87 34 33 44
- Valérie MULLER : valerie-i.muller@moselle.gouv.fr ou 03 87 34 34 72

Rappel : le rapportage de l'état d'avancement des documents doit s'effectuer sur le site www.enquetebruit.fr

Rappel sur la proposition d'une nouvelle méthode de gestion de données

Lors du comité de pilotage du 4 juin 2015, la DDT avait proposé la mise en place d'une gestion mutualisée des données trafics détenues par les différents gestionnaires de voiries, le principe étant de centraliser toutes les informations disponibles et de ne faire appel qu'à un seul interlocuteur pour l'obtention et la fourniture des données. (Cf : compte-rendu du COPIL du 04/06/2016). Cette démarche s'inscrit au-delà de la politique « Bruit » puisque les données recensées pourraient être utilisées à d'autres fins : pollution de l'air, plans de déplacements urbains, Plans Energie Climat Territorial (PECT), aménagements de voirie,....

La DREAL souligne l'intérêt de l'initiative et pourrait être la structure centralisatrice gérant les informations fournies à l'échelle de la région.

M. OCKLER représentant l'association de surveillance de la qualité de l'air (ATMO Grand Est à compter du 1^{er} janvier 2017) propose que la collecte et le traitement des données se fassent à l'échelle des dix départements de la Région Grand Est.

Concernant la collecte de données relatives aux infrastructures routières, M. COLLARD signale qu'un protocole d'échange d'informations entre le Conseil Départemental, les gestionnaires et les services de la Préfecture et de police existe. Il porte sur la cartographie, les comptages routiers, l'accidentologie, la gestion de crise... Le dispositif est géré par les services de la DDT.

Résorption des points noirs du bruit (PNB)

La DDT rappelle la réglementation en matière de points noirs du bruit correspondant aux bâtiments sensibles (habitations, locaux d'enseignement, de soins et santé, d'action sociale) exposés à des valeurs supérieures aux seuils fixés par la circulaire du 25 mai 2004.

En Moselle, deux opérations de résorption des points noirs du bruit sont en cours :

- la première, menée conjointement par la Ville de Thionville et l'Etat (DREAL) via un groupement de commande sur le réseau autoroutier, départemental et communal. Mme SEGHIR, ville de Thionville présente la démarche et son état d'avancement.
- la seconde, menée par la DDT, concerne les points noirs du bruit sur le réseau routier national non concédé de Moselle. Un marché, sous maîtrise d'ouvrage de la DDT, est en cours de notification. Cette opération cible 460 logements potentiels situés en bordure de l'autoroute A31, des RN4, 33 et 61 et répartis sur 9 communes.

La DDT et la ville de Thionville restent à la disposition des membres du comité de pilotage pour de plus amples informations sur ces opérations.

Remarques – Questions diverses

M.GROSNICKEL, de la communauté de communes des Rives de Moselle, demande s'il existe un cahier des charges type pour la rédaction d'un PPBE regroupant deux échéances.

La DDT répond qu'elle n'a pas connaissance d'un tel type de document et qu'elle se charge de vérifier si un exemple type est disponible.

Mme MULLER, précise que le diaporama présenté ce jour sera joint au compte-rendu de la réunion et transmis aux membres du comité de pilotage. Il sera également consultable sur le site Internet de la préfecture de Moselle :

<http://www.moselle.gouv.fr/Politiques-publiques/Amenagement-Urbanisme/Observatoires-et-Prospectives/Observatoire-du-Bruit>

Ce site rassemble toutes informations nécessaires à la compréhension de la thématique du bruit des infrastructures de transports terrestres.

Monsieur DESMET, clôt la réunion en remerciant l'ensemble des participants au comité de pilotage et insiste de nouveau sur les exigences réglementaires et les délais fixés par l'Europe.

La prochaine réunion du Comité de Pilotage de l'Observatoire du Bruit en Moselle aura lieu mi-2017.

Le directeur départemental des territoires,

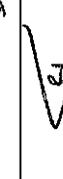
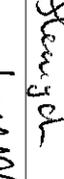
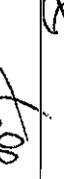


Björn DESMET

REUNION DU COMITE DE PILOTAGE DE L'OBSERVATOIRE DU BRUIT

JEUDI 09 juin 2016 à 14 heures 30

Fiche d'émargement

NOM Prénom	QUALITE	TELEPHONE	ADRESSE COURRIEL	SIGNATURE
BICKEL Frédéric	CEREMA	03 88 77 46 4 7	frederic.bickel@cerema.fr	
MULLER Valérie	DOT			
SEGUER Baptiste	DOT	03 87 33 33 4 4	baptiste.seguier@mille.gouv.fr	
JARIS François	DOT ST / Rep. Oct. Ter. / Direction de l'Air	08 21 38 42 14	francois.jaris@naudd.gouv.fr	
BESNET Björn	DOT, Directeur	-	-	
FLEURY Marglise	DREAL	03 87 56 42 05	marginse.fleury@developpement-durable.gouv.fr	
HENRY Hervé	DREAL		herve.henry@developpement-durable.gouv.fr	
COIN Vincent	DRD EST		Vincent.coin@developpement-durable.gouv.fr	
COLLARD Marc	CD57 / DRSE	03 87 37 47 5 3 4	marc.collard@naudd.gouv.fr	
SCHÄFER Blouade	VICE-PRÉSIDENT CCRN EST-AUCD	07 86 25 40 8 2	c.schafer@medevm.com	
MIETZ Christian	Ville de Sarreguemines	03 87 88 93 15	christian.mietz@ville-sarreguemines.fr	
ARRAUD Antonette	MAIRIE DE SARREGUEMINES	-	-	
EHKARDT Julia	Mairie de Neillle	03 82 88 82 88	julia.ehhardt@neillle.fr	
BOULAY Jean-Paul	Adjoint au Maire TEUVILLIE		jean-paul.boulay@teuvillie.fr	

NOM Prénom	QUALITE	TELEPHONE	ADRESSE COURRIEL	SIGNATURE
CELEPHI BERTIC	Technicien chargé d'écoute - TERR, 212	03 82 88 87 88	patrick.cead@stabilite.fr	
Rascal STEVEN	Service Technique V. de W. 445	03 87 34 63 00	-	
De Sureau Z	Coordinateur de logique	06-80-41-5331 Koumpo	-	
Belpommeleli	Repture PDR	03 73 48 12	direction@insdsamwelle.fr	
Strosnicel fresline	CC CC - Paris la Nulle	03 87 51 91 32	direction@insdsamwelle.fr	
LEONARD Delitte	Service aux Nouveaux Et. Paris Dne Muelle	03 87 58 32 32	jo.leonard@ceau.v	
ATHIOU Andrea	Agent de développement CC Vd de Kabelle	03 87 33 24 78	veldomwelle@ccim.85	
WODJIMAK Jean-luc	Mairie (Nantes) 11	03 87 81 89 89	ceau@ceau.v	
VINCENT Gerard	Conseiller Municipal Rennes 70 km	85	ceau@ceau.v	
TRIZU Delphine	Ingénieur Respons P&E Matériel et Équipements Nat. Network	03. 87. 39. 78. 38	athiou@mat3metropole.fr	
Sylvaine SCHLIENBER	Manager de missions PDU SNITU Trionville - Erand	03-82-52-32-07	sylvaine.schlienger@smika.fr	
GUYHARY Francis	Adi Pain de Paul & Max	06 70 26 77 29	Fyehony @ Email, com	
Habbouzi Sarah	Chargée d'opérations et export	06 09 64 71 49	sarah.kabbouzi@samel.com	
MEZERETTE Anne	responsable service usine l'usine de la région	03-87-55-74-66	anne.mezurette@montipy-ko-mel.fr	
Alexandre OCKLEK	Directeur Etudes	01.76.30.41.82	Alexandre.Ockle@kir-leroux.org	
LAHAYE Mathieu	Direction Environnement		mathieu.lahaye@ogp-Brande.fr	
Profeur Henri	Vie Société CAFTT		henri.lagout@fite.fr	

